

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Bulletin Officiel de la Principauté

PARAISANT LE MARDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE
Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus.

Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois.

DIRECTION et RÉDACTION :

au Secrétariat du Gouvernement.

ADMINISTRATION :

à l'Imprimerie de Monaco, place de la Visitation.

INSERTIONS :

Réclames, 50 cent. la ligne ; Annonces, 25 cent.
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, place de la Visitation.

SOMMAIRE.**PARTIE OFFICIELLE :**

Arrêté ministériel relatif à la vérification des taximètres et des freins des véhicules à traction mécanique et des taximètres des voitures de place à traction animale.

MAISON SOUVERAINE :

Visite de S. A. S. le Prince à S. M. le Roi Nicolas I^{er} de Monténégro.

Visite de S. A. S. le Prince au front français.

ÉCHOS ET NOUVELLES :

Déjeuner offert par S. Exc. le Ministre d'État en l'honneur de S. G. M^{gr} l'Évêque de Monaco.

ÉTUDES HISTORIQUES :

Le Théâtre dans la Principauté de Monaco depuis le dix-septième siècle. (Suite.)

est actuellement de passage à Paris et qui était venu la veille déposer sa carte avenue du Trocadéro.

Le 9 et le 10 de ce mois, S. A. S. le Prince a été faire une visite au front français.

Guidé par un officier du Grand État-Major, S. A. S. le Prince, accompagné de Son Aide de camp, M. le Lieutenant de vaisseau Bourée, a parcouru une assez grande étendue du front et a été vivement intéressé par tout ce qui Lui a été montré.

Après un arrêt au Grand Quartier Général, Son Altesse Sérénissime est rentrée à Paris le 10 dans la soirée.

en raison de leur mérite musical que le Prince les avait choisis pour être représentés chez lui.

La bibliothèque musicale comprenait en outre des productions diverses de ce maître : nous avons déjà cité un livre de motets qu'il avait dédiés à Madame la Duchesse de Valentinois ; nous mentionnerons encore la partition d'un opéra-ballet, *les Muses*, qu'il composa en 1703 sur un livret de Danchet.

Par la lecture ou par l'exécution de ces œuvres aux auditions musicales du Palais, le Prince et ses invités pouvaient apprécier sous ses divers aspects le talent du vieux maître.

Nous savons qu'un autre compositeur eut l'honneur d'avoir une série de ses ouvrages lyriques représentés sur la scène du Palais. C'est Destouches, André Cardinal, qui fut inspecteur général de l'Opéra de 1712 à 1721 et directeur de 1728 à 1730, — lequel n'a rien de commun avec Philippe Nericault Destouches, le poète dramatique, membre de l'Académie Française, auteur du *Glorieux* et du *Philosophe marié*, avec lequel l'a confondu M. Gustave Saige, dans les *Beaux-Arts au Palais de Monaco*. C'est une des rares erreurs que l'on puisse relever dans l'œuvre du maître historien que préoccupait si fortement le souci de l'exactitude. Lui-même, avec la tranquille philosophie d'un esprit supérieur, a corrigé, au fur et à mesure des trouvailles qu'il faisait dans sa recherche constante de plus de lumière et de vérité, les erreurs qu'une documentation incomplète avait causées dans ses premiers ouvrages. Il convient donc de suivre l'exemple qu'il nous a donné et, afin d'éviter toute confusion, de signaler que deux contemporains du nom de Destouches se distinguèrent alors, l'un comme poète, l'autre comme compositeur.

Ce Destouches André Cardinal était un des obligés du Prince et, par fidélité de reconnaissance, lui était resté très dévoué, ainsi que nous le verrons par sa correspondance, série de lettres conservées aux Archives du Palais, qui méritent d'être analysées, parce qu'elles ajoutent une contribution utile à l'histoire du théâtre sous Antoine I^{er}.

L'étude de la correspondance de ce compositeur nous fournira l'occasion de noter celles de ses œuvres qui ont été représentées à Monaco.

CHAPITRE XIV.

La Bibliothèque Musicale du Prince Antoine I^{er}.

Auparavant, nous examinerons quelques séries de partitions qu'avait réunies le prince Antoine, dont l'ensemble formait un fonds abondant où l'on pouvait puiser, sans crainte de le tarir, des éléments pour composer les programmes d'audi-

PARTIE OFFICIELLE**ARRÊTÉ MINISTÉRIEL**

Nous, Ministre d'État de la Principauté,
Vu les Ordonnances Souveraines des 6 juin 1867, 11 juillet 1909 et 5 janvier 1911 ;

Vu les Arrêtés du Gouverneur Général de la Principauté, des 9 janvier 1894 et 28 octobre 1908 ;

Vu Notre Arrêté du 28 juillet 1912 ;

Arrêtons :

ARTICLE 1^{er}. — Les taximètres et les freins des véhicules à traction mécanique faisant un service public seront vérifiés une fois au moins par trimestre.

ART. 2. — Les taximètres des voitures de place à traction animale seront également soumis à ces vérifications.

ART. 3. — Le Directeur de la Sûreté Publique fixera les conditions et indiquera le lieu et le jour de ces opérations.

ART. 4. — Tout propriétaire ou conducteur des véhicules ci-dessus spécifiés qui refuserait d'obéir aux injonctions qui lui seraient adressées en vue de permettre les vérifications dont s'agit, serait poursuivi et puni conformément aux dispositions de l'article 472 § 15 du Code pénal.

ART. 5. — M. le Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à Monaco, le 9 août 1916.

Le Ministre d'État,

Signé : E. FLACH.

MAISON SOUVERAINE

Mardi dernier 8 août, S. A. S. le Prince, accompagné de M. le Lieutenant de vaisseau Bourée, Son Aide de camp, a rendu visite à S. M. le Roi Nicolas I^{er} de Monténégro, qui

ÉCHOS & NOUVELLES

Samedi dernier, S. Exc. le Ministre d'État a donné un déjeuner à l'occasion de l'arrivée dans son diocèse, de S. G. M^{gr} l'Évêque de Monaco.

En outre des personnalités qui avaient souhaité la bienvenue au prélat à son arrivée à la gare de Monaco, avaient été conviés à ce déjeuner pour entourer Sa Grandeur : MM. Pauthier, chanoine, vicaire général ; Perruchot, chanoine ; Accica, chanoine honoraire, curé de Saint-Charles ; Carli, chanoine honoraire, curé de Saint-Martin ; l'abbé Focard, chancelier de l'Évêché.

ÉTUDES HISTORIQUES**LE THÉÂTRE DANS LA PRINCIPAUTÉ DE MONACO**

depuis le XVII^e siècle.

Suite (1)

LES FESTES VÉNITIENNES, opéra-ballet, paroles de Danchet, créé en 1710. C'était un assemblage de tableaux chantants et dansants, où évoluaient gondoliers et gondolières, masques passionnés, faiseurs de sérénades, devins et bohémiennes et tous les personnages que la fantaisie peut placer dans le cadre d'une Venise légendaire.

A Monaco, il restait dix parties.

A Paris, on a conservé onze parties et deux partitions complètes.

IDOMÉNÉE, tragédie lyrique en 5 actes, sur un poème de Danchet, créée en 1712. L'inventaire signale à Monaco huit parties. A l'Opéra de Paris, il reste seulement la partition d'orchestre.

Ces cinq ouvrages doivent être placés parmi les meilleures partitions scéniques de Campra. C'est

(1) Voir les numéros du *Journal de Monaco* des 7, 21, 28 décembre 1915 ; 4, 11, 25 janvier, 1, 8 février, 21, 28 mars, 11 avril 1916 et suivants.

tions musicales ou de concerts. Le Prince avait ses copistes, grâce auxquels il pouvait préparer ces concerts, — véritables antécédents des jeudis classiques actuels.

Dans la série des opéras des compositeurs *mineurs* de l'époque, nous relevons quelques partitions intéressantes, particulièrement les suivantes :

Deux œuvres de Colasse : *Les Saisons*, opéra-ballet en 4 actes, créé en 1695 et *la Naissance de Vénus*, tragédie lyrique en 5 actes, qui est de 1696. Ce Colasse avait été longtemps secrétaire de Lulli, et il avait gardé des manuscrits de son maître, dont il tirait parti dans ses compositions. Aussi, y distinguait-on deux manières bien différentes : l'une, médiocre, était bien proprement du signataire ; l'autre, brillante, provenait des morceaux qu'il avait collectionnés dans l'exercice de son secrétariat chez Lulli.

Un autre compositeur du temps sut faire un sort aux ébauches qu'avait négligées l'inépuisable verve créatrice de Lulli. C'est Louis-Thomas Bourgeois, qui avait été musicien dans divers orchestres, avant d'obtenir l'emploi de haut-contre à l'Opéra. Dans son ballet lyrique en 3 actes, *les Amours déguisés*, que le Prince possédait, il avait su faire une ingénieuse adaptation d'airs de ballet que Lulli avait composés dans sa jeunesse, et dissimulés en les fournissant à des orchestres divers, avant d'avoir à sa disposition la scène de l'Opéra comme point de concentration de ses travaux.

(A suivre)

PHILIPPE CASIMIR.

Cession de Fonds d'un Cabinet Dentaire

(Deuxième insertion.)

Par acte sous seing privé dûment enregistré, M^{me} MOREVE, agissant en lieu et place de M. Victor DEJEAN, a vendu à M. François CHAFFAL son cabinet dentaire sis boulevard des Moulins, n° 19, villa Marcel, à Monte Carlo.

Les créanciers, s'il en existe, doivent faire opposition sur le prix de vente entre les mains de l'acquéreur, boulevard de la République, n° 9, à Beausoleil, dans les délais légaux.

ÉLECTRICITÉ

Application Générale

DOUARD & C^o

Ancien Contremaitre des Maisons Bouillet et Barbey.

11, avenue Saint-Charles, MONTE CARLO

SOCIÉTÉ MARSEILLAISE

de Crédit Industriel & Commercial & de Dépôts

Société Anonyme. Fondée en 1865

Capital : 55.000.000 - Réserves : 21.000.000

Siège Social : MARSEILLE, Rue Paradis, 75

AGENCE DE MONACO :

Rue Grimaldi, 43 (Condamine)

Escompte du Papier de Commerce

Paiements et envois de Fonds :: Chèques

Lettres de Crédit :: Ordres de Bourse

Régularisation de Titres :: Dépôts de Titres

Dépôts de Fonds à vue productifs d'intérêts

Paiement de tous coupons Français et Etrangers

Location de coffres-forts :: Dépôts de colis précieux

Change de monnaies étrangères

La Société Marseillaise possède dans le Midi un réseau d'Agences très complet en même temps qu'une succursale à Paris et des correspondants directs dans toutes les villes de France et de l'Etranger.

BAINS DE MER DE MONACO

PLAGE DE LARVOTTO

Etablissement ouvert tous les jours
de 7 h. du matin à midi et de 3 à 6 h. $\frac{1}{2}$ du soir



LEÇONS DE NATATION
DOUCHES (jet ou pluie)
MASSAGE (manuel et électrique)

Un service de Car-automobile
dessert l'Etablissement
et part toutes les demi-heures
de la place du Casino

ASSURANCES

par Compagnies assujetties au CONTROLE DE L'ÉTAT FRANÇAIS, autorisées et légalement reconnues dans la Principauté de Monaco par Décision du Conseil d'Etat et Approbation de S. A. S. LE PRINCE DE MONACO. «<<<

LA FRANCE Compagnie anonyme à primes fixes,
fondée en 1837.
Capitaux et Fonds (Incendie 92 millions
de garantie (Vie 103 millions
Valeur des immeubles de la Cie 50 millions
Sinistres payés aux Assurés 300 millions
Capitaux assurés au 1^{er} Janvier 1912 :
246 milliards 953 millions 428.000 fr.

LA CONCORDE Compagnie anonyme à primes fixes,
fondée en 1905.
Capital social 6 millions 800.000 francs
Fonds de garantie 9 millions 863.696 francs
Encaissement annuel... Plus de 3 millions de fr.
au 1^{er} Janvier 1912.

Vie. Dotation des enfants. Rentes viagères.
Retraite. ===== Incendie et Explosions.
Tous Accidents sur terre et sur mer. =====
===== Responsabilité civile et professionnelle.
Bris de glaces. ===== Dégâts des Eaux.
Vol et Malversations.

LOUIS BIENVENU

Agent général d'Assurances

Villa Marie-Pauline, 1, Avenue Crovetto
Boulevard de l'Ouest, MONACO

ASSURANCES

Incendie - Vie - Accidents - Vol

CARLÈS & PERUGIA

Direction : Place Cassini, NICE

L'Abeille

Compagnie anonyme d'assurances à prime fixe, contre l'incendie.

La Foncière

LA C^o LYONNAISE D'ASSURANCES MARITIMES RÉUNIES.Comp^o d'assurances contre les risques de transports par terre et par mer. Assurances maritimes, transports-valeurs. Assur. contre les risques de séjour et de voyages dans le monde entier. Assurances contre le vol.

La Préservatrice

C^o Assurances contre les accidents de toute nature : automobiles, chevaux et voitures, aéroplanes, fêtes publiques, tirs, feux d'artifice. Responsabilité civile des entrepreneurs. Bris des glaces.

Agent pour la Principauté de Monaco et Beausoleil

J.-B. FARAUT { 1, place d'Armes, Condamine
et
Villa Le Vallonnel, Beausoleil.

BULLETIN

DES

OPPOSITIONS SUR LES TITRES AU PORTEUR

Titres frappés d'opposition.

Exploit de M^o Blanchy, huissier à Monaco, en date du 3 septembre 1915. Trois Cinquièmes d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n° 46.428, 46.429, 46.430.

Exploit de M^o Blanchy, huissier à Monaco, en date du 13 septembre 1915. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le n° 52.712.

Exploit de M^o Vialon, substitué par M^o Blanchy, huissier à Monaco, en date du 8 octobre 1915. Deux Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n° 46.018 et 52.961.

Exploit de M^o Blanchy, huissier à Monaco, en date du 9 octobre 1915. Deux Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n° 10.216 et 43.232, et deux Obligations de la même Société portant les n° 33.548 et 33.549.

Exploit de M^o Vialon, huissier, substitué par M^o Blanchy, huissier à Monaco, en date du 6 novembre 1915. Vingt et une Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n° 2.196, 11.505, 12.633, 15.217, 15.691, 15.692, 15.886, 24.759, 24.305, 9.747, 29.950, 38.922, 42.418, 51.553, 54.720, 29.467, 30.550, 34.008, 35.929, 36.036, 36.440.

Exploit de M^o Vialon, huissier, substitué par M^o Blanchy, huissier à Monaco, en date du 9 novembre 1915. Deux Cinquièmes d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n° 41.259 et 41.260.

Exploit de M^o Blanchy, huissier à Monaco, en date du 16 novembre 1915. Deux Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n° 44.620 et 53.447.

Exploit de M^o Blanchy, huissier à Monaco, en date du 25 novembre 1915. Deux Cinquièmes d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n° 26.387 et 26.388.

Exploit de M^o Blanchy, huissier à Monaco, en date du 11 décembre 1915. Dix-huit Obligations de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n° 11.755 à 11.764 inclus et 102.732 à 102.739 inclus.

Exploit de M^o Blanchy, huissier à Monaco, en date du 5 février 1916. Quinze Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n° 897, 5.306, 7.231, 20.697, 20.698, 20.699, 20.700, 31.118, 38.151, 43.607, 50.640 à 50.644 inclus.

Exploit de M^o Blanchy, huissier à Monaco, en date du 22 avril 1916. Une Action entière de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 39.806.

Exploit de M^o Blanchy, huissier à Monaco, substituant M^o Vialon, huissier à Monaco, en date du 10 mai 1915. Deux Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 17.700 et 47.887.

Exploit de M^o Vialon, huissier à Monaco, substitué par M^o Blanchy, huissier à Monaco, en date du 13 mai 1916. Dix Cinquièmes d'Actions de 100 francs chacun, de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 19.907, 23.259, 30.415, 30.422, 30.423, 35.975, 40.987, 45.870, 48.058, 82.833.

Exploit de M^o Blanchy, huissier à Monaco, en date du 23 mai 1916. Une Action entière de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le n° 43.178.

Exploit de M^o Blanchy, huissier à Monaco, en date du 3 juin 1916. Une Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le n° 19.985.

Exploit de M^o Blanchy, huissier à Monaco, en date du 5 juin 1916. Deux Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n° 11.287 et 17.628.

Exploit de M^o Vialon, huissier, substitué par M^o Blanchy, huissier à Monaco, en date du 1^{er} juillet 1916. Une Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le n° 53.397.

Exploit de M^o Blanchy, huissier à Monaco, du 1^{er} juillet 1916. Cinq Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n° 41.775, 46.393 à 46.396 inclus.

Exploit de M^o Blanchy, huissier à Monaco, en date du 4 juillet 1916. Deux cinquièmes d'action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n° 31.879 et 84.716.

Exploit de M^o Blanchy, huissier à Monaco, du 7 juillet 1916. Trois Cinquièmes d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n° 32.117, 36.617 et 36.090.

Exploit de M^o Vialon, huissier, substitué par M^o Blanchy, huissier à Monaco, en date du 28 juillet 1915. Huit Obligations de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n° 102.698 à 102.705.

Exploit de M^o Blanchy, huissier à Monaco, en date du 12 août 1916. Quatre Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n° 5.326, 6.202, 49.137 et 38.858.

Mainlevées d'opposition.

Exploit de M^o Blanchy, huissier à Monaco, en date du 18 juillet 1916. Dix Obligations 4 % de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n° 29.773 à 29.776 inclus, 43.952, 43.953, 48.065 à 48.068 inclus.

Titres frappés de déchéance.

Néant.

L'Administrateur-Gérant : L. AUREGLIA.

Imprimerie de Monaco. — 1916.